



1ST SESSION, 41ST LEGISLATURE, ONTARIO
63 ELIZABETH II, 2014

1^{re} SESSION, 41^e LÉGISLATURE, ONTARIO
63 ELIZABETH II, 2014

Bill 13

Projet de loi 13

**An Act to proclaim
the month of June
as Ontario Bike Month**

**Loi proclamant
le mois de juin
Mois de la bicyclette en Ontario**

Ms E. McMahon

M^{me} E. McMahon

Private Member's Bill

Projet de loi de député

1st Reading July 14, 2014
2nd Reading
3rd Reading
Royal Assent

1^{re} lecture 14 juillet 2014
2^e lecture
3^e lecture
Sanction royale



EXPLANATORY NOTE

The Bill proclaims the month of June in each year as Ontario Bike Month.

NOTE EXPLICATIVE

Le projet de loi proclame le mois de juin de chaque année Mois de la bicyclette en Ontario.

**An Act to proclaim
the month of June
as Ontario Bike Month**

**Loi proclamant
le mois de juin
Mois de la bicyclette en Ontario**

Preamble

Bicycling is an increasingly popular mode of transportation across Ontario. Recent Ministry of Transportation surveys of road users suggest that around 1.2 million adults in Ontario ride a bicycle daily during the spring, summer and fall, and 2.8 million people ride at least once a week. Each year, a growing number of cycling events take place in June. Many municipalities throughout the Province already consider June to be Bike Month, and as such, this Bill represents an important opportunity to recognize this and celebrate bicycling in Ontario more broadly.

It is important to build on the Province's release of the Ontario Cycling Strategy by declaring the month of June as Ontario Bike Month.

Increased cycling would have cumulative societal benefits. Cycling helps people develop healthy habits for life. These include a healthy lifestyle, regular exercise and reduced health care costs through the promotion of active living. Bicycling also reduces traffic congestion, increases economic development through cycling-tourism and plays a role in improving air quality for the environment.

By actively promoting bicycling, we can encourage more cycling routes to take people places they want to go. Connected cycling networks will provide youth with more opportunities for an active and healthy lifestyle.

Therefore, Her Majesty, by and with the advice and consent of the Legislative Assembly of the Province of Ontario, enacts as follows:

Ontario Bike Month

1. The month of June in each year is proclaimed as Ontario Bike Month.

Commencement

2. This Act comes into force on the day it receives Royal Assent.

Short title

3. The short title of this Act is the *Ontario Bike Month Act, 2014*.

Préambule

La bicyclette est un mode de transport de plus en plus populaire un peu partout en Ontario. D'après des sondages réalisés récemment par le ministère des Transports auprès des usagers de la route, environ 1,2 million d'adultes en Ontario utilisent quotidiennement une bicyclette au printemps, en été et en automne, et 2,8 millions de personnes le font au moins une fois par semaine. Chaque année, le mois de juin voit fleurir un nombre croissant d'événements cyclistes. De nombreuses municipalités à l'échelle de la province considèrent déjà le mois de juin comme le mois de la bicyclette. Le présent projet de loi est une occasion importante d'en tenir compte et de célébrer la bicyclette en Ontario de façon plus générale.

Il est important de profiter de l'élan créé par la diffusion par la province de la Stratégie ontarienne de promotion du vélo en déclarant le mois de juin Mois de la bicyclette en Ontario.

Un usage accru de la bicyclette présenterait plusieurs avantages pour la société. Le cyclisme aide les gens à acquérir de saines habitudes de vie — leur mode de vie est plus sain et ils font davantage d'exercice — et il contribue à réduire les coûts des soins de santé grâce à la promotion de l'activité physique. Le cyclisme réduit également la congestion routière, contribue au développement de l'économie touristique liée à la bicyclette et joue un rôle important en ce qui concerne l'amélioration de la qualité de l'air environnemental.

En faisant la promotion active de la bicyclette, nous pouvons encourager la création de nouvelles voies cyclables pour permettre aux gens d'aller où ils veulent. Des réseaux cyclables reliés procureront aux jeunes davantage d'occasions d'être actifs et d'acquérir un style de vie sain.

Pour ces motifs, sa Majesté, sur l'avis et avec le consentement de l'Assemblée législative de la province de l'Ontario, édicte :

Mois de la bicyclette en Ontario

1. Le mois de juin de chaque année est proclamé Mois de la bicyclette en Ontario.

Entrée en vigueur

2. La présente loi entre en vigueur le jour où elle reçoit la sanction royale.

Titre abrégé

3. Le titre abrégé de la présente loi est *Loi de 2014 sur le Mois de la bicyclette en Ontario*.